

CAHIER D'EXERCICE D'ÉLÈVE

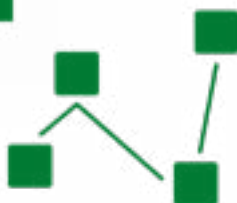
**NIVEAU
SECONDAIRE**

**ASSEMBLÉE
LÉGISLATIVE
DE L'ONTARIO**

Clé de
réponses



SOMMAIRE



Qu'est-ce que
le gouvernement? 2

Les paliers de gouvernement :
qui est responsable? 4

À propos de la Couronne :
une monarchie
constitutionnelle 6

Les députées et députés
de l'Ontario 8

Voter en Ontario 10

Les partis politiques
en Ontario 12

Les rôles parlementaires 13

La Chambre de
l'Assemblée législative 14

Étapes d'un projet de loi 16

QU'EST-CE QUE LE GOUVERNEMENT?

RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES :

1. Quelle est la différence entre le parlement provincial et le gouvernement?

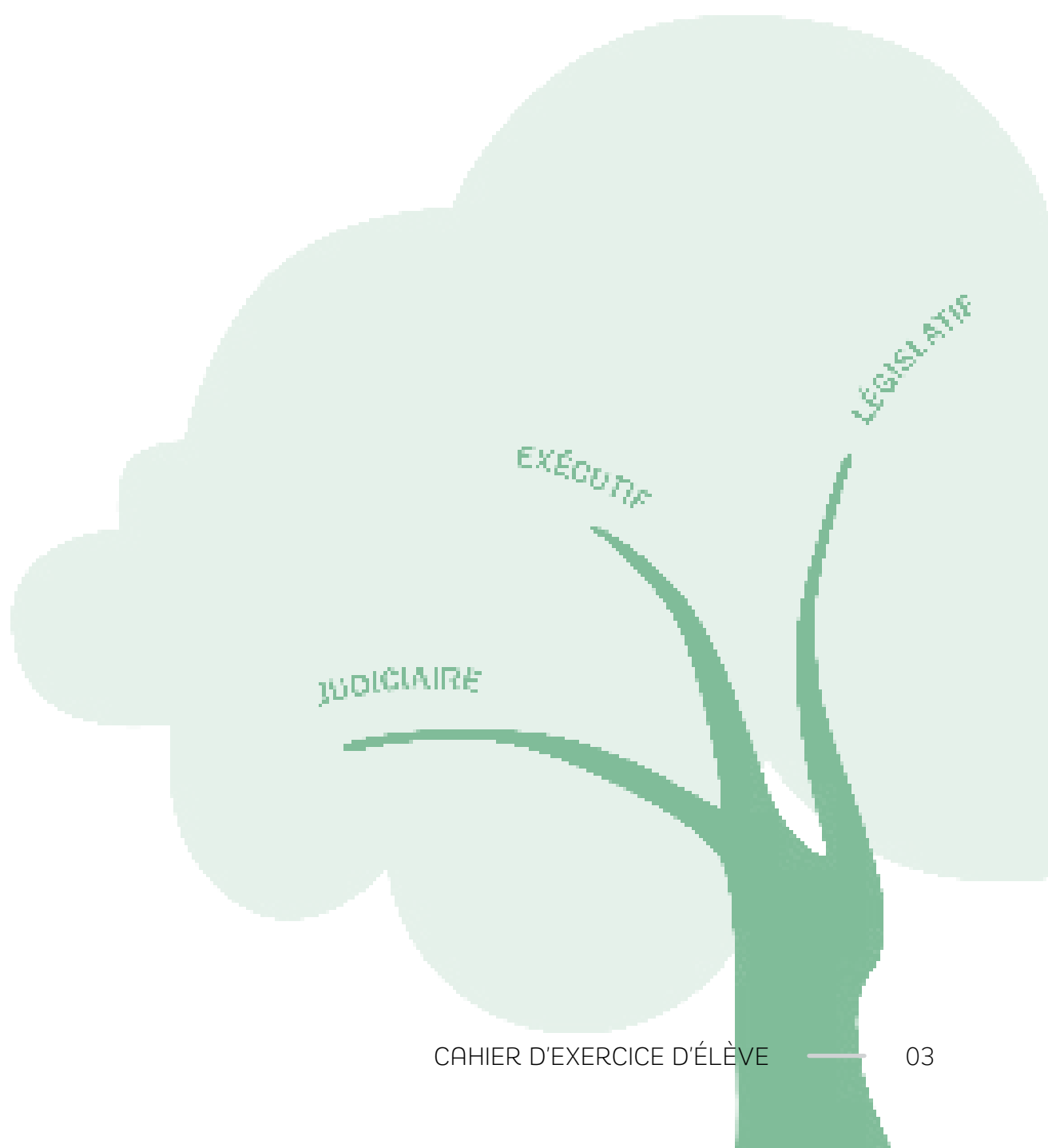
Le parlement est le corps législatif, celle qui adopte les lois de la province; il est composé de l'Assemblée législative élue, c'est-à-dire tous les députés et députées et le lieutenant-gouverneur. Le gouvernement est composé du premier ministre et du conseil exécutif (les ministres) qui devient l'organe administratif et établit la politique publique de la province. Le parti politique qui compte le plus grand nombre d'élus forme le gouvernement.

2. Comment le gouvernement affecte-t-il votre vie quotidienne?

Parmi les réponses possibles: le gouvernement décide le curriculum pédagogique que j'apprends à l'école ; il décide l'âge de conduire ; l'âge légal pour boire de l'alcool, j'utilise le transport en commun, etc.

3. Quel est le rôle de l'opposition?

De tenir le gouvernement responsable.



LES PALIERS DE GOUVERNEMENT

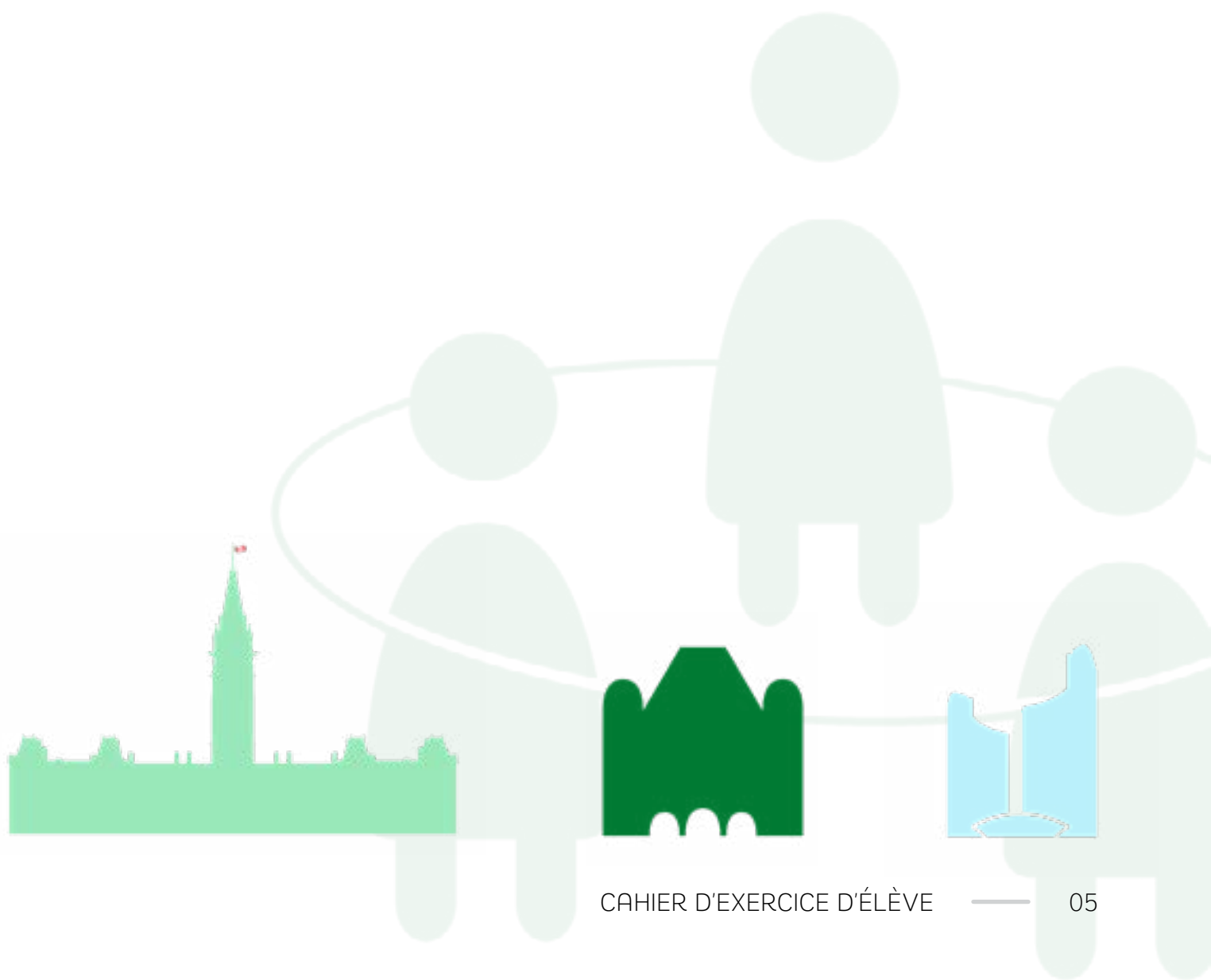
QUI EST RESPONSABLE?

1. Quel palier de gouvernement (municipal, provincial ou fédéral) contacteriez-vous dans les situations suivantes?

Situation	Municipal	Provincial	Fédéral
a. Vous pensez que le collège dans lequel vous vous êtes inscrit est frauduleux.		x	
b. Vous voulez savoir s'il est sécuritaire de voyager dans un pays donné.			x
c. Vous avez perdu votre permis de conduire et avez besoin d'un remplacement.		x	
d. Vous souhaitez louer la patinoire locale pour votre prochaine fête d'anniversaire.	x		
e. Vous souhaitez amener votre conjoint non canadien au Canada de façon permanente.			x
f. Vous voulez vous plaindre de l'énorme nid-de-poule sur votre rue.	x		

2. Selon vous, quel niveau de gouvernement a le plus gros impact sur votre vie quotidienne? Pourquoi? Pensez aux services que vous utilisez régulièrement.

Parmi les réponses possibles: Municipal - parce que je prends l'autobus local pour aller à l'école ; mon trajet est terrible à cause de tous les nids-de-poule sur la route ; je nage à ma piscine locale et j'étudie à la bibliothèque publique, et je suis le chronométrateur à la patinoire locale en hiver.



À PROPOS DE LA COURONNE

UNE MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE

Le Canada est une monarchie constitutionnelle, ça veut dire que le Roi, Sa Majesté le roi Charles III – est le chef d'État canadien.

Toutes les lois au Canada sont adoptées au nom du monarque, mais le pouvoir à gouverner demeure toujours avec le premier ministre ou le premier ministre provincial et non le roi. Le chef d'État n'a pas d'influence sur les décisions prises par les représentants élus du pays et ne peut s'ingérer dans les décisions du parlement. Le gouverneur général représente le monarque au Canada, et les lieutenants-gouverneurs représentent le roi au palier provincial et ils agissent en son nom.



1. Qui est responsable...

**1) Sa Majesté le roi
Charles III**

**2) Gouverneur général
du Canada**

**3) Lieutenant-gouverneur
de l'Ontario**

...de chacune des tâches suivantes?

- 3 a.** remet des médailles honorant des Ontariennes et Ontariens exceptionnels
- 2 b.** préside l'assermentation du premier ministre
- 3 c.** accorde la sanction royale aux projets de loi adoptés par l'Assemblée législative
- 2 d.** veille à ce que le Canada ait un gouvernement qui bénéficie de la confiance du Parlement

- 3 e.** proroge l'Assemblée législative sur le conseil du premier ministre
- 2 f.** accueille de nouveaux ambassadeurs au Canada
- 1 g.** nomme le gouverneur général sur l'avis du premier ministre, est le chef de l'État du Canada

2. Pourquoi avons-nous à la fois un gouverneur général et un lieutenant-gouverneur?

Le gouverneur général représente la Reine au palier fédéral et le lieutenant-gouverneur au palier provincial.

L'HONORABLE EDITH DUMONT, LIEUTENANTE-GOUVERNEURE DE L'ONTARIO

LES DÉPUTÉES ET DÉPUTÉS DE L'ONTARIO



Les députés provinciaux sont élus par la population de l'Ontario pour les représenter à l'Assemblée législative de l'Ontario, c'est-à-dire le parlement provincial. L'Ontario est divisé en 124 circonscriptions, chacune de différentes tailles en raison de la densité de population de la région. Chaque circonscription est représentée par un député ou une députée qui travaille à l'Assemblée législative de l'Ontario à Toronto, et dans leurs communautés près des gens qu'ils représentent.

1. Qui est votre député provincial? Consultez le site web d'Élections Ontario : www.elections.on.ca/fr.html et saisissez votre code postal pour connaître le nom de votre circonscription et député provincial.



2. Donnez cinq différentes façons de contacter votre député provincial :

Parmi les réponses possibles :

Appeler leur bureau

Envoyer un courriel

Écrire une lettre

Fixer un rendez-vous ou une réunion

*Assister à un événement organisé par
le député ou la députée*

Tendez la main sur les réseaux sociaux

Visiter leur bureau de circonscription

3. Quels sont les trois endroits où vous pourriez voir votre député au travail?

*L'Assemblée législative, leur bureau de circonscription,
un événement dans leur circonscription*

4. Quelles tâches ci-dessous n'incombent pas aux députées et députés?

- a. Voter les projets de loi à la Chambre de l'Assemblée législative
- x b. ~~Mener une campagne au nom des candidats fédéraux dans leur circonscription~~
- c. Présenter des pétitions à la Chambre de l'Assemblée législative
- x d. ~~Envoyer des cartes d'anniversaire aux électeurs pour leur 100^e anniversaire~~
- e. Participer à des événements communautaires dans leur circonscription
- x f. ~~Être présent à chaque réunion de la Chambre~~
- g. Rencontrer leurs électeurs pour discuter de questions importantes pour eux
- h. Porter les préoccupations de leur propre circonscription à l'attention du gouvernement

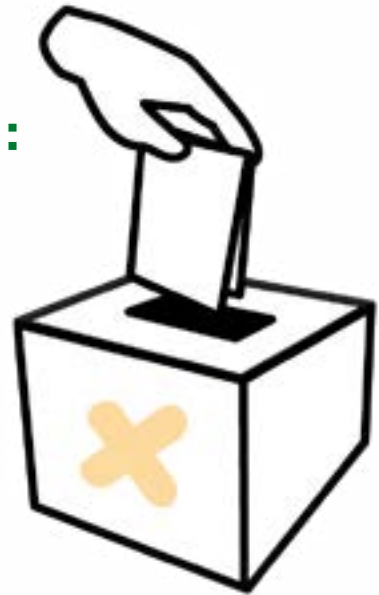
5. À quels critères devez-vous répondre avant de faire campagne pour vous porter candidat à devenir député provincial?

*Vous devez être citoyen canadien, âgé d'au moins 18 ans
et être résident de l'Ontario.*

VOTER EN ONTARIO

LE SYSTÈME ÉLECTORAL DE L'ONTARIO : SYSTÈME MAJORITAIRE

Le Canada et toutes les provinces utilisent le système majoritaire (ou système à majorité relative), ce qui signifie que le candidat ou la candidate obtenant le plus de votes dans chaque circonscription remporte les élections et devient le député (ou députée) de sa circonscription, même s'il ou elle a moins de 50 % des suffrages exprimés. Les élections générales en Ontario ont lieu chaque quatre années.



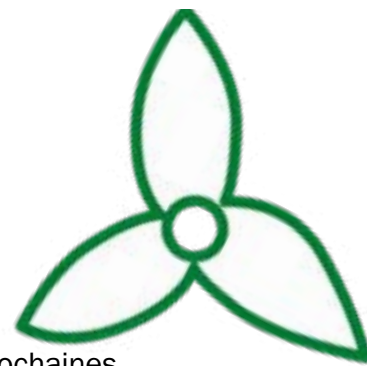
1. Quels sont les critères d'admissibilité pour voter à une élection provinciale en Ontario?

Vous devez être citoyen canadien, âgé d'au moins 18 ans et être résident de l'Ontario.

2. Au Canada, la participation électorale des jeunes est parmi les plus faibles de tous les groupes démographiques. Quelles sont les raisons pour lesquelles les personnes éligibles ne votent pas?

Parmi les réponses possibles : ils pensent qu'ils sont mal informés ; ils ne pensent pas que leur vote importera ; ils sont apathiques ; ils sont trop occupés ; ils ne sont pas d'accord avec les candidats ; le temps est mauvais le jour du scrutin ; il y a de longues files d'attente.





3. Si vous aviez 5 minutes pour convaincre quelqu'un de voter aux prochaines élections provinciales, quelles raisons donnerez-vous pour l'encourager?

Parmi les réponses possibles : vouloir avoir son mot à dire dans le choix de qui va créer les lois provinciales ; s'assurer que les candidats sont conscients des questions qui sont importantes pour soi-même ; avoir le droit de voter- plusieurs personnes autour du monde n'ont pas le droit de voter ; voter prend qu'un peu de temps ; c'est notre responsabilité en tant que citoyens canadiens, etc.

4. Choisissez une réponse : l'âge de voter devrait-il être abaissé à 16 ans OU le vote devrait-il être obligatoire? Faites de la recherche pour vous informer si d'autres régions ont déjà apporté ces changements et donnez des raisons pour lesquelles vous êtes pour ou contre un tel changement.

Parmi les réponses possibles : à 16 ans, vous n'êtes pas assez bien informé pour voter ; vous devriez être autorisé à voter à 16 ans, car vous êtes en âge de conduire ; même à 16 ans, vous êtes affecté par les décisions prises par le gouvernement ; pour que vous ayez votre mot à dire, etc.

Parmi les réponses possibles : les gens peuvent ressentir de la rancœur ; les gens refusent de voter comme forme de protestation ; les gens subiraient des conséquences pour ne pas voter et ce n'est pas juste ; voter est une responsabilité ; et rendre le vote obligatoire garantirait que tous les citoyens participent au choix de leurs représentants, etc.



LES PARTIS POLITIQUES EN ONTARIO

1. Quels facteurs considérez-vous avant de décider quels parti politique ou candidat à soutenir?

Parmi les réponses possibles : leur valeur, leur plateforme, la personnalité du candidat, il semble amical, etc.

2. Combien de partis politiques sont actuellement représentés à l'Assemblée législative de l'Ontario?

Quatre (le parti progressiste-conservateur, le nouveau parti démocratique, le parti libéral, et le parti vert)

3. Quelle est la différence entre un parti politique enregistré et un autre qui est représenté à l'Assemblée législative?

Tous les candidats de tous les partis enregistrés ne sont pas élus. Un parti politique doit avoir des candidats élus pour être représenté à l'Assemblée législative.

LES RÔLES PARLEMENTAIRES

Les députés et les hauts fonctionnaires siègent à la Chambre de l'Assemblée législative lorsqu'il y a une séance. C'est là que les députés et députées ont l'occasion de débattre et de travailler à modifier les lois ou à créer de nouvelles lois pour l'Ontario. Les hauts fonctionnaires à la Chambre jouent un rôle essentiel dans la fonction du parlement.

Quelle dirigeante ou dirigeant...

est responsable de chacune des tâches suivantes?



1) La présidente



2) Le greffier



3) La sergente d'armes

- 2 a.** enregistré les votes à la Chambre de l'Assemblée législative
- 3 b.** assure la sécurité de la Chambre et de l'édifice
- 2 c.** fournit des conseils aux députés sur le Règlement
- 1 d.** accueille les dignitaires en visite à l'Assemblée législative
- 1 e.** maintient l'ordre et le décorum dans la Chambre
- 3 f.** porte la masse dans la Chambre

LA CHAMBRE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE



1. À l'aide de l'image de la Chambre à la page 14, identifiez où siègent le président, le greffier et le reporter du Journal des débats. Si nécessaire, consultez notre site web à ola.org, et regardez les vidéos archivées de la Chambre (sous « Affaires législatives »).

La présidente : F

Le greffier : E

Le reporter du Journal des débats : C

2. Pouvez-vous identifier qui est assis aux autres sièges indiqués dans l'image?

A : Les tribunes du public

B : le premier ministre

D : le chef de l'opposition officielle

3. Comment sauriez-vous ce qui est débattu à la Chambre?

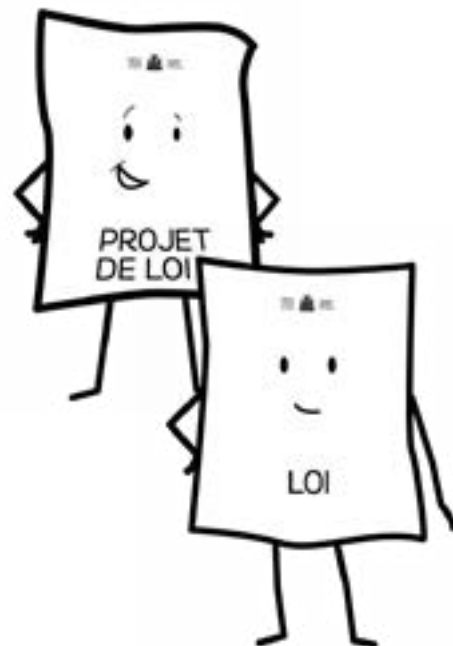
En regardant à la télévision, en lisant les actualités, en regardant en ligne, en consultant le journal des débats (le compte rendu officiel des débats de la Chambre), en direct sur le site web

ÉTAPES D'UN PROJET DE LOI

COMMENT UN PROJET DE LOI DEVIENT-IL UNE LOI?

Le processus d'adoption des projets de loi est l'une des tâches principales de l'Assemblée législative. Tous les projets de loi doivent passer par plusieurs étapes du processus législatif avant qu'un projet de loi puisse devenir une loi.

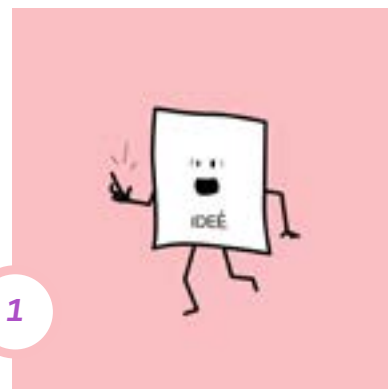
Placez dans le bon ordre chaque étape du processus législatif en associant un chiffre à chacun des cercles ci-dessous :



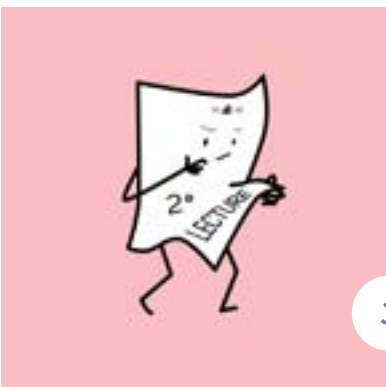
5



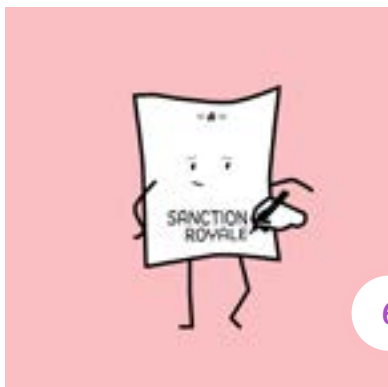
4



1



3



6



2

...et puis déterminez quelle activité correspond à chaque étape.

Astuce : lisez attentivement les étapes, il peut y avoir des indices.

Activité	Stage
Un projet de loi est rédigé sur la base d'une idée.	<i>L'idée</i>
Le projet de loi est déposé à la Chambre. Le projet de loi est adopté en première lecture. Le projet de loi reçoit un numéro. Le projet de loi est imprimé.	<i>Première lecture</i>
Le projet de loi est débattu en deuxième lecture. Le projet de loi est voté en deuxième lecture. Le projet de loi est normalement renvoyé à un comité permanent.	<i>Deuxième lecture</i>
Un comité permanent examine le projet de loi. Cela comprend normalement les audiences publics et l'étude article par article du projet de loi. Le comité fait rapport du projet de loi à la Chambre pour la troisième lecture avec ou sans modifications.	<i>Comité</i>
Le projet de loi est débattu en troisième lecture. Le projet de loi est voté en troisième lecture.	<i>Troisième lecture</i>
La lieutenant-gouverneure accorde la sanction royale au projet de loi. Le projet de loi devient loi.	<i>Sanction royale</i>



Les projets de loi ne passent pas tous par le processus législatif complet. Parfois un parlement se termine avant qu'un projet de loi devienne une loi, ou les députés votent à ne pas passer un projet de loi à la prochaine étape. Tous les projets de loi ne sont pas tenus de passer par un comité, bien que la plupart des projets de loi le font. Ceci permet aux membres du comité d'examiner en détail le projet de loi, et permet une consultation publique.

Legislative
Assembly
of Ontario



Assemblée
législative
de l'Ontario

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE L'ONTARIO
DIRECTION DU PROTOCOLE PARLEMENTAIRE
ET DES RELATIONS PUBLIQUES
SALLE 191, ÉDIFICE LÉGISLATIF,
QUEEN'S PARK, TORONTO M7A1A2

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX : 416-325-7500
RÉSERVATIONS DE VISITES : 416-325-0061
PROGRAMME D'EXTENSION
COMMUNAUTAIRE : 416-325-4336
WWW.OLA.ORG/FR/VISITER-APPRENDRE

SUIVEZ NOUS :

 @LAOFRANCAIS1

  @LAO_FRANCAIS

